

Rapport moral

Congrès UNME - Paris - Mai 2019

I - FONCTIONNEMENT DE L'UNME

- ✓ L'année 2018/2019 aura été celle du rapprochement de branches. Le mandat confié par les adhérents lors de l'AGO de mai 2018 a conduit l'UNME à rappeler à chaque étape de ce processus complexe les arguments en faveur d'un rapprochement avec la branche de l'enseignement privé.
- ✓ Le déploiement et la conduite de la plupart des projets annoncés en 2018 trouvent aujourd'hui leur concrétisation dans une « offre » UNME bien étoffée.

1° Une articulation administrateurs / délégué pour le pilotage des dossiers

Pour traiter ces sujets, plusieurs groupes de travail se sont constitués autour du directeur délégué :

- ✓ un groupe pilotage du rapprochement de branches,
- ✓ un binôme déploiement du RGPD,
- ✓ un groupe de travail statuts des Maisons d'Etudiants,
- ✓ un groupe Forum logement CLAJ de Paris,
- ✓ un groupe de travail AGEME,
- ✓ des binômes « délégué/administrateurs » pour les réunions de Toulouse et de Lyon.

2° Les avocats de l'UNME

A l'issue d'une première année « de service », au regard de l'ampleur du dossier rapprochement de branches et dans un souci de rationalisation des coûts, le pôle expert de l'UNME s'est resserré autour de :

- ✓ Maître **Peter Schäfer**, spécialiste en droit du logement, qui après avoir travaillé sur nos fiches techniques « accueil des mineurs », « réservation/contrats /règlement intérieur » a réactualisé l'étude « Delsol ».
- ✓ Maître **Sébastien Grandjean**, avocat spécialiste en droit du travail et négociation collective, conseille et appuie l'UNME depuis novembre 2017 pour le rapprochement de branches. Depuis le 1^{er} octobre 2018, il assure également le soutien juridique en droit social et répond aux questions quotidiennes des adhérents.



3° Un conseil d'administration toujours aussi engagé

Au-delà des groupes de travail constitués autour du directeur délégué, le CA s'est réuni physiquement :

Le CA s'est réuni **7 fois**
La CPN s'est réunie **2 fois**.

En plus des échanges hebdomadaires voire quotidiens entre les administrateurs et le délégué, les différents groupes de travail se sont réunis plus de 20 fois sur la période.

- Démission du CA de Mr Jean-Louis Plaindoux, directeur de la Maison les Amis du Foyer à Marseille.
- Le CA est donc constitué **de 8 membres**.

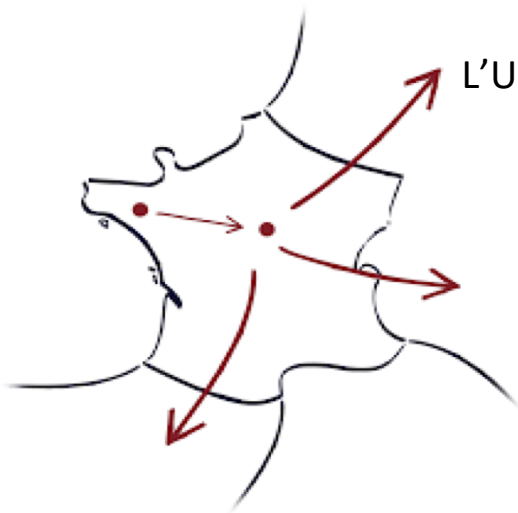


4° Un réseau dynamique à consolider

- ❑ Augmentation du nombre d'adhérents « actifs » au niveau des participations aux réunions régionales,
- ❑ **10 réunions** régionales ont été organisées : 4 à Paris, 1 à Angers, 3 à Lyon et 2 à Toulouse.

Aucun foyer n'a résilié son adhésion mais nous avons acté :

- La fermeture de 2 foyers : Les Amis du Foyer à Marseille et le foyer Nazareth à Paris.
- La fermeture du GEC à Nancy déjà annoncée sera effective fin juin 2019
- Deux nouveaux adhérents annoncés : le Foyer Merici à Angers et le foyer J-M Lustiger à Paris.



L'UNME compte à ce jour **48 adhérents** qui totalisent **67 résidences**
(dont 18 résidences pour l'AEU de Lille)

II – LES CHANTIERS ET RÉALISATIONS 2018 - 2019

En déclinaison de notre projet associatif, nous avons initié et lancé les actions suivantes :

En tant que syndicat employeur

Conduire l'UNME vers l'EPNL
conformément au vote des
adhérents



En tant qu'union professionnelle

Obtenir un Agrément national au Service Civique

Mettre en place l'assurance RC des dirigeants et le
contrat cadre dommage aux biens

Déployer le RGPD

Développer les partenariats : la convention NQT

1° Conduire la branche UNME vers celle de l'EPNL

a – Un mandat des adhérents en date du 18 mai 2018

Pour mémoire, à l'invitation du CA et lors de l'AGO du 18/05/18, les adhérents de l'UNME se sont prononcés à 80% en faveur d'un rapprochement de la branche Maisons d'étudiants avec celle de l'Enseignement Privé à but non Lucratif.

Cette position a été relayée auprès des différents acteurs du processus :
à la DGT (courrier du 23/05/19), au CNEA (CPN du 5/07/18).

b – Des CPN réduites au stricte minimum

Deux CPN ont eu lieu sur les trois programmées initialement. Deux avenants à la CCN ont été négociés et signés :

- ✓ L'Avenant N°67 qui porte sur la mise en conformité avec le code du travail des congés évènements familiaux,
- ✓ L'Avenant N°68 qui porte sur une augmentation de la rente de conjoint en cas de décès de 12 à 15% du salaire annuel brut

c – La CPME : relais de l’UNME au sein du collège employeur interprofessionnel

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) a été engagée dans l’accompagnement de l’UNME et sa représentation au sein du collège employeur interprofessionnel et lors des groupes de travail organisés par la DGT ainsi qu’à la Sous-Commission à la Restructuration des Branches (SCRBP).

d – Un processus de communication permanent/un calendrier glissant

L’agenda apparaissait serré avec des groupes de travail prévus les 12/09 et 12/10/18 pour une SCRBP prévue le 24/11/18. Ce calendrier n’a cessé de glisser pour voir finalement le dossier de la branche Maison d’Etudiants traité en première instance à la SCRBP du 25/04/2019.

Le calendrier et les différentes actions de l’UNME pour faire avancer sa demande de fusion administrée se sont articulés et très intense : **13 actions** ont été menées entre juin 2018 et avril 2019

2° Les projets réalisés au titre de notre union professionnelle



a – L'agrément national au Service civique

Les adhérents de l'UNME sont désormais agréés pour l'accueil des volontaires du Service civique pour une durée de 3 ans.

Le quota de volontaire est négocié tous les ans en septembre avec l'Agence du service civique.

Nos maisons peuvent donc accueillir des jeunes français ou des étudiants étrangers, pour des missions de 24 h jusqu'à 35 h/ semaine qui visent à :

- ✓ créer du lien en Maison d'étudiants,
- ✓ valoriser l'engagement associatifs,
- ✓ appuyer les étudiants étrangers.

Le coût de revient pour l'accueillant **est de moins de 8€ par mois/** volontaire.

L'UNME centralise les demandes, valide les offres de mission et rédige le rapport annuel de fin d'année destiné à l'Agence du Service civique. Un dossier « mode d'emploi » a été transmis à tous les adhérents.



Les 5 premiers volontaires prévus cette année sont actuellement accueillis à :
Lyon, Nancy, Asnières sur Seine et Paris.

b- Mise en place de la RC dirigeants et contrat cadre habitation

- ❑ une couverture Responsabilité Civile dirigeants a été contractée de l'UNME et couvre chaque adhérent à hauteur de 100 000 €/an.



- ❑ une offre spécifique aux maisons d'étudiants en termes d'assurance dommage aux biens et RC associative. Cette offre est effective depuis le 20/09/18 avec CAG Boidevezi

=> Une maisons a souscrit ce contrat à ce jour et 10 sont intéressées.



d – Le déploiement du RGPD

le Règlement Général pour la Protection des Données est entré en vigueur le 25 mai 2018:

- les adhérents disposent désormais d'un registre pré-rempli spécifique au format Excel
- Le réseau dispose d'un Référent RGPD pour conseiller et répondre aux questions des adhérents sur ce sujet.

e – Partenariat : la convention NQT

Une convention de collaboration avec l'association **Nos Quartiers ont des Talents (NQT)** en février 2019 en terme :

- d'actions de sensibilisation à l'insertion professionnelle pour tous les étudiants
- d'accompagnement vers l'emploi par des salariés d'entreprises pour les étudiants issus des quartiers défavorisés.



III – LES CHANTIERS 2019 – 2020

En cours

- Sécuriser le statut juridique de nos maisons
- Compléter le website de l'UNME
- Assurer la pérennité des Maisons d'étudiants

À venir

- Développer les contrats cadres pour profiter de l'effet réseau
- Compléter la boite à Outils 2019/2020
- Développer l'UNME



1 – Sécuriser le statut juridique des Maisons

La loi ELAN discutée l'été dernier et adoptée à l'automne a permis d'avancer sur deux des trois étapes fixées lors de l'AGO 2018.

1. Actualisation de l'étude Delsol a été réalisée par Me Peter Schäfer.
2. Proposition d'une modification du Code de la Construction et de l'habitation (CCH) pour inclure explicitement les Maisons d'étudiants au statut foyer logement tout en l'excluant du statut des résidences universitaires.
3. Sensibilisation des députés et sénateurs au problème pour une proposition d'amendement (à prévoir)

Démarche auprès de la CAF pour l'obtention du même niveau ALS que chez les particuliers. Les éléments de communication restent à écrire mais nous bénéficierons de l'appui de la FEP CFDT pour rencontrer les administrateurs de la CAF au niveau national.

2° Compléter le website de l'UNME

La rénovation du site internet est toujours en cours.
Le module « chambres disponibles » et une page gestionnaire restent à construire



3° Assurer la pérennité de nos Maisons

L'UNME a œuvré tout au long de l'année sur deux axes :

- la reprise de l'AGEME dans l'idée de se doter des moyens pour soutenir les projets des Maisons d'Etudiants,
- la mise en réseau des instances dirigeantes de nos associations.

a – La reprise de l'AGEME

L'Association de Gestion des Maisons d'Etudiants (AGEME) a renouvelé son bureau aujourd'hui présidé par Nicolas Aussedat avec Philippe Pallier comme trésorier et Rodolphe du Gardin

b – La mise en réseau des instances dirigeantes

Une première rencontre des présidents et administrateurs des associations adhérentes pour discuter des thèmes suivants : la gouvernance et l'avenir de nos Maisons .

Onze associations ont répondu à cette invitation

Action à renouveler pour favoriser une mise en réseau de nos dirigeants, partager réflexions et retours d'expériences susceptibles d'initier des actions et projets communs

4° Développer les contrats cadres pour bénéficier de l'effet réseau

Faire bénéficier le réseau des négociations. Deux chantiers sont prévus pour l'année à venir.

- a – Ramener les taxes foncières et taxes d'habitation à leur juste valeur
- b – Disposer d'un logiciel de gestion résidentiel

5° Compléter la boîte à outils de l'UNME

5 fiches ont été travaillées et présentées en réunions régionales.

Plusieurs fiches technique sont prévues pour 2019-2020. Elles porteront notamment sur :

- ✓ « le logement contre service »
- ✓ « la sécurité des bâtiments »
- ✓ « Les impayés »



6° Développer l'UNME

Développer l'UNME est indispensable pour disposer de la taille critique qui nous permettra de pérenniser et développer notre modèle d'accueil étudiants.

a – Développer la communication externe

- Développer un kit de communication destiné aux adhérents potentiels, aux jeunes et aux partenaires présents sur les salons ainsi qu'aux médias. La plupart des contenus existent. Reste à en créer les supports.
- L'UNME a participé au forum logement jeune organisé par le CLLAJ de Paris le 9/06/18. Cette présence sera renouvelée cette année.

b – Aller chercher de nouveaux adhérents

L'offre de l'Union est aujourd'hui bien structurée. Notre réseau est absent de certaines grandes villes universitaires : Rennes, Bordeaux, Montpellier,... Cette démarche passe idéalement par les adhérents, leurs réseaux mais aussi leurs témoignages.

Elle fera l'objet d'une approche directe des administrateurs et du directeur délégué de l'UNME et sera inscrite comme une priorité dans les missions 2019 – 2020.

c- Travailler avec nos partenaires

Sont à consolider les collaborations avec les réseaux de taille équivalente tel que l'ARFJ (Association des Résidences et Foyers de Jeunes)

Le lien avec le diocèse de Paris s'est en revanche renforcé

L'UNME est aujourd'hui adhérente au CLLAJ de Paris



Rapport moral UNME - mai 2019

**Donnez-vous quitus moral au rapport d'activité de l'UNME
pour l'année 2018 2019 ?**

Vincent

Rapport financier

Mai 2019

I - Compte de résultat 2018

A- Compte de résultat 2018 au regard du budget


COMPTE DE RESULTATS 2018				
	BUDGET 2018	2018	écart	%
PRODUITS				
756100 cotisations	58 000.00	59 225.09	1225.09	2%
740000 subventions	5 000.00	5 772.00	772.00	
706000 participations congressistes	4 000.00	2 135.00	-1865.00	
760000 produits financiers	500.00	631.68	131.68	
770000 diff. de réglemets - produits divers	500.00	609.19	109.19	
TOTAL DES PRODUITS	68 000.00	68 372.96	372.96	1%
COMPTE DE RESULTATS 2018				
	BUDGET 2018	2018	écart	%
CHARGES				
606100 EDF	0.00	0.00	0.00	
606300 petit équipement	300.00	0.00	-300.00	
606400 fournitures	400.00	618.53	218.53	
611000 prestations et sous traitance	500.00	4 827.11	4327.11	
613200 loyer	0.00	136.80	136.80	
615200 entretien	0.00	0.00	0.00	
616000 assurances	600.00	805.72	205.72	
618100 documentation	500.00	0.00	-500.00	
618500 frais de congrès et colloques	4 000.00	2 656.76	-1343.24	
622600 honoraires	30 600.00	24 512.00	-6088.00	
6238-6251-6257 déplaçts-mission/réception	12 000.00	13 877.70	1877.70	
626100 PTT Affranchissement	400.00	234.44	-165.56	
626500 Téléphone et internet	900.00	290.06	-609.94	
627000 frais bancaires	300.00	261.83	-38.17	
641100 appointements	25 000.00	23 904.69	-1095.31	
641310-645000-645200 charges sociales	23 000.00	22 209.60	-790.40	
salaires nets		salaires nets		
charges sal.+patr.		charges sal.+patr.		
6412-6414 ind.lic.-ind.stage	1 500.00	1 932.50	432.50	
658000 différence de réglemets	0.00	0.00	0.00	
681000 dotation amortissement	0.00	0.00	0.00	
TOTAL DES CHARGES	100 000.00	96 267.74	-3732.26	-4%
RESULTAT	-32 000.00	-27 894.78	4105.22	

B- Compte de résultat 2018 au regard des exercices 2017 et 2016

COMPTE DE RESULTATS 2018					
	2016	2017	2018	écart	%
PRODUITS					
756100 cotisations	58 502.00	58 543.98	59 225.09	681.11	1%
740000 subventions	5 000.00	5 000.00	5 772.00	772.00	
706000 participations congressistes	4 964.13	2 840.00	2 135.00	-705.00	
760000 produits financiers	624.37	627.79	631.68	3.89	
770000 différences de règlements	11.91	312.45	609.19	296.74	
TOTAL DES PRODUITS	69 102.41	67 324.22	68 372.96	1048.74	2%
COMPTE DE RESULTATS 2018					
	2 016	2 017	2018	écart	%
CHARGES					
606100 EDF	424.83	111.39	0.00	-111.39	
606300 petit équipement	2 702.41	0.00	0.00	0.00	
606400 fournitures	667.94	336.10	618.53	282.43	
611000 prestations et sous traitance	1 403.91	2 370.60	4 827.11	2456.51	
613200 loyer	10 854.44	0.00	136.80	136.80	
615200 entretien	347.00	0.00	0.00	0.00	
616000 assurances	1 377.62	528.00	805.72	277.72	
618100 documentation	532.42	1 978.76	0.00	-1978.76	
618500 frais de congrès et colloques	8 936.26	3 199.61	2 656.76	-542.85	
622600 honoraires	1 500.00	10 264.00	24 512.00	14248.00	
6238-6251-6257 déplaçts-mission/réception	11 028.35	9 114.33	13 877.70	4763.37	
626100 PTT Affranchissement	678.58	195.12	234.44	39.32	
626500 Téléphone et internet	1 286.71	902.40	290.06	-612.34	
627000 frais bancaires	147.91	276.60	261.83	-14.77	
641100 appointements	16 640.51	3 973.74	23 904.69	19930.95	
641310-645000-645200 charges sociales	9 301.54	3 428.00	22 209.60	18781.60	
	salaires bruts	salaires nets	salaires nets		
	charges patr.	charges sal.+patr.	charges sal.+patr.		
6412-6414 ind.lic.-ind.stage	16 454.92	0.00	1 932.50	1932.50	
658000 différence de règlements	189.73	484.54	0.00	-484.54	
681000 dotation amortissement	544.78	0.00	0.00	0.00	
TOTAL DES CHARGES	85 019.86	37 163.19	96 267.74	59104.55	159%
RESULTAT	-15 917.45	30 161.03	-27 894.78	-58055.81	

II - Bilan 2018


BILAN



BILAN AU 31/12/2018

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	écart
ACTIF				
Immobilisations nettes	0.00	0.00	0.00	
Actif circulant				
Charges payées d'avance	654.65	418.00	806.00	
livret a et livret d'épargne	73 120.45	99 120.45	74 879.92	-24 240.53
Crédit mutuel	505.66	7 306.36	3 563.49	-3 742.87
Caisse	9.00	0.00	0.00	
Produits à recevoir	2 520.00	6 453.59	5 772.00	
TOTAL ACTIF	76 809.76	113 298.40	85 021.41	-28 276.99
PASSIF				
Reports à nouveau	39 141.38	23 223.93	53 384.96	30 161.03
Provision pour projet associatif	53 585.83	53 585.83	53 585.83	
Charges sociales à payer	0.00	5 414.87	4 760.00	
Charges à payer	0.00	912.74	1 185.40	
Résultat de l'exercice	-15 917.45	30 161.03	-27 894.78	-58 055.81
TOTAL PASSIF	76 809.76	113 298.40	85 021.41	-28 276.99

III – Budget prévisionnel 2019

 BUDGET PREVISIONNEL 2019				
	2018	BUDGET 2019	écart	%
PRODUITS				
756100 cotisations	59 225.09	55 000.00	-4225.09	-8%
740000 subventions	5 772.00	5 000.00	-772.00	
706000 participations congressistes	2 135.00	2 500.00	365.00	
760000 produits financiers	631.68	400.00	-231.68	
770000 diff. de règlements - produits divers	609.19	100.00	-509.19	
TOTAL DES PRODUITS	68 372.96	63 000.00	-5372.96	-9%
BUDGET PREVISIONNEL 2019				
	2 018	BUDGET 2019	écart	%
CHARGES				
606100 EDF	0.00	0.00	0.00	
606300 petit équipement	0.00	0.00	0.00	
606400 fournitures	618.53	500.00	-118.53	
611000 prestations et sous traitance	4 827.11	700.00	-4127.11	
613200 loyer	136.80	400.00	263.20	
615200 entretien	0.00	0.00	0.00	
616000 assurances	805.72	3 000.00	2194.28	
618100 documentation	0.00	0.00	0.00	
618500 frais de congrès et colloques	2 656.76	2 500.00	-156.76	
622600 honoraires	24 512.00	11 200.00	-13312.00	
6238-6251-6257 déplaats-mission/réception	13 877.70	12 000.00	-1877.70	
626100 PTT Affranchissement	234.44	200.00	-34.44	
626500 Téléphone et internet	290.06	300.00	9.94	
627000 frais bancaires	261.83	200.00	-61.83	
641100 appointements	23 904.69	30 000.00	6095.31	
641310-645000-645200 charges sociales	22 209.60	27 000.00	4790.40	
6412-6414 ind.lic.-ind.stage	1 932.50	0.00	-1932.50	
658000 différence de règlements	0.00	0.00	0.00	
681000 dotation amortissement	0.00	0.00	0.00	
TOTAL DES CHARGES	96 267.74	88 000.00	-4225.09	-9%
RESULTAT	-27 894.78	-25 000.00	2894.78	

IV – Evolution des cotisations

A- Evolution de la cotisation en 2021

Proposition d'augmentation des cotisations en 2021 :

COTISATIONS	2018	2019	2020	2021
De 1 à 100 lits	15,86 €	15,86 €	16,18 €	16,50 €
Du 101 ^{ème} au 200 ^{ème} lit	13,49 €	13,49 €	13,76 €	14,03 €
Du 201 ^{ème} lit au 300 ^{ème} lit	11,37 €	11,37 €	11,60 €	11,83 €
Du 301 ^{ème} lit au 400 ^{ème} lit	8,95 €	8,95 €	9,13 €	9,31 €
Au-delà du 400 ^{ème} lit	6,87 €	6,87 €	7,01 €	7,15 €

B- Depuis le CA du 2 avril 2019 , la cotisation à l'UNME est plafonnée à 7 000 € annuelle

Rapport financier de l'UNME - mai 2019

les votes :

Approuvez-vous l'affectation du résultat 2018,
soit -27 894,78 € au compte de « report à nouveau » ?

Acceptez-vous les comptes présentés ci-dessus et le budget 2019 ?

Donnez-vous quitus au Conseil d'Administration pour son activité et sa gestion ?

Approuvez-vous le montant des cotisations qui seront appelées en 2021 ?

CONCLUSION

Cette année aura indubitablement été celle du rapprochement des branches professionnelles. A l'issue, d'un premier travail dense pour arriver à maîtriser une situation complexe, l'UNME a travaillé d'arrache-pied cette année pour honorer le mandat qui lui a été confié par ses adhérents lors de l'AGO 2018.

Développement des nouveaux adhérents. Chaque adhérent a sa part dans cette construction et un rôle à jouer pour nous projeter vers de nouveaux horizons. Car si nous ne développons pas de nouveaux projets d'accueil, si nous ne nous adaptons pas aux besoins de notre temps, nous disparaîtrons !

Toutefois, fidèle à nos objectifs, inscrits dans notre projet associatif rénové, nous avons œuvré sans relâche à la construction d'une nouvelle offre qui prenne pleinement en compte les besoins de nos adhérents ainsi que l'effet réseau. L'union a compté dans son histoire récente près de 100 adhérents. C'est la taille critique avec laquelle nous devons renouer afin de nous permettre de disposer des ressources humaines et matérielles indispensables à la conduite de nos actions de soutien et au développement de nos projets.